AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0567
FR0000030827-FS0291

2 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2019, le concert composé de la société par actions simplifiée Orfim[1] (30 avenue Marceau, 75008 Paris) et de M. Alexandre Picciotto a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er avril 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir 69 137 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Orfim	67 842	5,002	67 842	5,001
Alexandre Picciotto	1 295	0,10	1 295	0,10
Total concert	**69 137**	**5,10**	**69 137**	**5,10**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IGE+XAO sur le marché.

À cette occasion, la société Orfim a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée par M. Sébastien Picciotto.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 356 221 actions représentant 1 356 671 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.